

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
REPUBLICQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON DE SAINT OUEN L'AUMÔNE**

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 10 décembre 2020**

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le deux décembre, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Patricia ZEISS, Maire

Présents :

Patricia ZEISS (*Maire*)

Dominique BERNARD, Chantal WALTER, Sébastien HUART, Martine BERNARD, Bernard TAILLY (*Maires adjoints*)

Camil AMRAT, Sylvain BERTHIER, Tony BOUVRY, Sylvie CABEZAS, Dominique COUDRAY, Thomas DAVENNE, Pascal DERCHE, Christelle FERRE, Arnaud GUICHET, Philippe JAUSET, Christian LAMBERT, Nathalie MARTIN, Florence PERSICO, Evelyne RAGUENET DE SAINT ALBIN, Monique RISCH, Marie-Claire RUMIN (*conseillers municipaux*)

Représentés par pouvoir :

Cécile PALLATIN, pouvoir donné à Sébastien HUART

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Dominique BERNARD

La séance est ouverte à 21 h sous la présidence de Patricia ZEISS, Maire.

Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 28 mai est approuvé à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Signature d'une convention avec la CAF

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire propose de signer la Convention Territoire Globale avec la CAF pour une durée de 5 ans, celle-ci définit un projet stratégique prenant appui sur un diagnostic partagé.

La signature de la Convention Territoire Globale implique pour la Commune de mettre en œuvre ou poursuivre des actions dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance jeunesse, de la parentalité, de l'animation et de la vie sociale.

Madame le Maire rappelle le rôle important de la CAF en termes de financement

Oùï l'exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la Convention Territoire Globale avec la CAF du Val d'Oise.

1.2 Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en application du Code général des Communes, à compter du renouvellement des Conseils municipaux de 2021, l'établissement d'un règlement intérieur du Conseil est rendu obligatoire pour toutes les communes de 1 000 habitants et plus.

Il est rappelé que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le projet de règlement.

Après examen, la délibération est adoptée à l'unanimité.

1.3 Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service salubrité de la Communauté d'agglomération du Valparisis

Rapporteur : Madame le Maire

En date du 4 avril 2019, le Conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition du service salubrité de la Communauté d'agglomération du Valparisis.

Considérant que cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2020, Madame le Maire propose sa reconduction pour une durée de 6 mois en attendant une nouvelle convention pluriannuelle compte tenu des missions exercées par le service salubrité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de l'avenant n°1.

1.4 Modification des effectifs

Rapporteur : Madame le Maire

Le tableau des effectifs présenté par Madame le Maire qui intègre le recrutement de deux agents conformément à la délibération du 2 juillet 2020 est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un poste au service technique et une assistante du Maire et dont la dépense a été prévue au budget 2020.

1.5 Mise en œuvre de la procédure de télétransmission des actes de la collectivité

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité.

1.6 Approbation de la convention de mise à disposition d'agents de Police mutualisée

Rapporteur : Madame le Maire

Il est exposé à l'assemblée l'objet de cette convention qui porte sur :

- l'organisation des modalités de mise à disposition de plusieurs agents de la Police de la Communauté d'agglomération Valparisis
- la coordination avec les forces de sécurité de l'Etat

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.7 Approbation de l'avenant n°1 au règlement de mise à disposition du SIG (Système d'Information Géographique)

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant que la commune a adhéré au règlement du SIG avec la Communauté d'agglomération Valparisis pour sa mise en œuvre du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Madame le Maire propose de prolonger la durée du règlement pour une durée de 6 mois, dans l'attente d'une nouvelle convention pluriannuelle.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant.

2. FINANCES

2.1 Décision modificative n°1 – Budget Ateliers locatifs

Rapporteur : Martine BERNARD

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les recettes du budget Ateliers locatifs et commerces sans modifier l'équilibre du budget, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2.2 Fixation des tarifs des services communaux pour l'année 2021

Rapporteur : Martine BERNARD

Martine BERNARD propose de reconduire à l'identique de 2020 les tarifs des services communaux pour l'année 2021 compte tenu de l'inflation proche de zéro et de la crise sanitaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.3 Versement d'une subvention – Budget du Clos du Boucher

Rapporteur : Martine BERNARD

Prévu au budget primitif approuvé le 2 juillet 2020, la subvention de 15 000 € nécessaire à alimenter le budget annexe du Clos du Boucher doit faire l'objet d'une délibération pour son versement.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le versement.

2.4 Remise exceptionnelle sur le montant du loyer des Ateliers locatifs lors de l'installation

Rapporteur : Dominique BERNARD

Il est proposé au Conseil municipal d'octroyer une remise de 25% sur le loyer du 1^{er} trimestre lors de l'installation d'une entreprise dans les locaux communaux. Cette délibération remplace et annule celle du 19 juin 2014 qui prévoyait une remise sur 4 trimestres.

Justifiée en 2014 compte tenu de la situation économique, cette mesure n'est plus d'actualité aujourd'hui car la demande dépasse désormais l'offre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. URBANISME

3.1 Opposition au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté d'agglomération Valparisis

Rapporteur : Sébastien HUART

Sébastien HUART expose que la Loi ALUR prévoit un transfert automatique de la compétence PLU au 1^{er} janvier 2021 sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% des habitants de l'agglomération s'opposent à ce nouveau transfert.

Considérant que la commune de Frépillon s'était opposée à ce transfert le 27 mai 2017 et considérant que la compétence en matière de plan local d'urbanisme est fondamentale pour la commune, il est proposé de s'y opposer.

A l'unanimité le Conseil municipal refuse le transfert de compétence en matière de PLU à la Communauté d'agglomération Valparisis.

3.2 Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et définition des modalités de concertation

Rapporteur : Sébastien HUART

Monsieur le Maire adjoint soumet à l'assemblée la délibération relative à la révision du PLU approuvée en 2010 avec pour objectifs diverses réflexions à mener en vue d'atteindre les objectifs tels que définis dans la délibération.

Il propose également, conformément au Code de l'urbanisme, de définir les modalités de concertation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la prescription de la révision et ses modalités de concertation.

3.3 Avis sur le projet de Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise

Rapporteur : Bernard TAILLY

Bernard TAILLY propose:

- d'émettre un avis favorable sur le projet de Schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la période 2020-2026 sous réserve de l'obtention du financement nécessaire pour sa mise en place
- de demander à l'Etat de s'engager à stopper les occupations illégales sur le territoire intercommunal
- que les services de l'Etat œuvrent à une répartition équilibrée et à une diversification de l'offre d'habitat

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet Schéma départemental assorti des réserves ci-dessus.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 Information aux Elus concernant les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de sa délégation d'attribution

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire a décidé :

- 23 septembre 2020

de signer une convention avec la société Airebiosphère pour la destruction des nids de frelons

- 7 octobre 2020

de remplacer sylvain BERTHIER délégué titulaire à la Commission travaux, assainissement et système d'information géographique de la Communauté d'agglomération Valparisis par Dominique BERNARD

- 20 novembre 2020

de modifier l'article 5 de la délibération du 10 décembre 2015 portant création d'une régie de recettes pour le service enfance afin d'ajouter le paiement en ligne

- 2 décembre 2020

d'exonérer la société PROQUAI PARIS locataire de l'atelier n°9 du montant d'un loyer trimestriel de 5 140 € au titre du dédommagement pour les frais occasionnés par la création d'un sanitaire et la réfection de l'atelier n°9

5. INFORMATION

Madame le Maire et Bernard TAILLY informent l'assemblée du projet d'Ile de France Mobilité, gestionnaire des transports collectifs, de revoir les parcours des bus traversant notre commune.

Tous deux ont émis leurs avis défavorables au Président de la Communauté d'agglomération Valparisis et s'opposeront à l'avenir si leur demande, de maintenir en l'état les circuits, n'était pas entendue.

Enfin, Dominique BERNARD fait un point sur la situation des associations sportives de la commune qui doivent faire face à la crise sanitaire.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par Madame le Maire à 21h55.
